

Élections 2024

Préoccupations et principales recommandations du secteur des Centres culturels pour la prochaine législature

Juillet 2023

Depuis plus de 50 ans déjà, les Centres culturels soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) sont des lieux de culture, avec et pour toutes et tous.

À travers une multitude d'activités variées et accessibles à chacune et chacun – ateliers, concerts et spectacles, débats, conférences, expositions, etc. – ils encouragent aux découvertes artistiques et culturelles, invitent à la rencontre, favorisent la réflexion, l'innovation et le lien social. L'art y occupe une place singulière et les collaborations avec le monde artistique au sens large sont nombreuses, importantes et indispensables.

Néanmoins, ce sont les citoyennes et les citoyens, leur épanouissement et leur émancipation, grâce à l'exercice des droits culturels, que les Centres culturels placent au cœur de leur action.

Lieux de proximité et de convivialité, ils accueillent les publics en leurs murs, mais ils vont aussi à la rencontre des habitant·e·s, dans leurs lieux de vie. Dans les villes, dans les zones péri-urbaines, comme dans les territoires ruraux, leurs initiatives font écho à des enjeux locaux et supra-locaux pour renforcer la participation citoyenne, créer des liens, contribuer à une (ré)appropriation de l'espace public, au service d'un mieux-vivre local et global.

Face aux défis colossaux qui se présentent à nous aujourd'hui, aux inquiétudes et incertitudes générées par les grands bouleversements qui traversent le monde, ils aident à réfléchir les mutations, à s'ouvrir à d'autres façons de vivre. Lieux où la démocratie peut s'apprendre et se vivre au quotidien, ils nourrissent les capacités d'agir, mettent les personnes en projet et (re)donnent confiance.

Leur action, souvent coconstruite dans le cadre de partenariats avec des acteurs locaux comme des maisons de jeunes, centres d'expression et de créativité, bibliothèques, compagnies artistiques, syndicats d'initiative, CPAS, Plans de Cohésion Sociale, etc. ouvre la voie à un décloisonnement des pratiques au bénéfice de toutes et tous.

Leur organisation basée sur la parité de gestion et de financement constitue un modèle démocratique unique en Europe.

Les Centres culturels sont des acteurs cruciaux de la démocratie locale et des opérateurs incontournables du champ des politiques culturelles.

Au cours de la précédente législature, notre secteur a subi, tout comme les autres, la succession des crises sanitaire et financière. La FW-B a proposé des aides qui ont permis aux opérateurs de survivre, mais d'importantes difficultés, pour la plupart antérieures à la crise, n'ont pas pu être résolues.

Dans cette première note, l'ACC et l'ASTRAC, les deux fédérations représentatives des Centres culturels, présentent les principaux enjeux et problématiques du secteur ainsi que ses attentes pour la prochaine législature.

UN FINANCEMENT ADÉQUAT ET DES EMPLOIS ASSURÉS POUR DEMAIN

Le financement des Centres culturels a été assuré durant cette législature, les politiques ont été relativement soutenantes au vu du contexte. Mais tous les niveaux de pouvoirs sont aujourd'hui confrontés à des pressions budgétaires importantes, la menace d'une nouvelle ère d'austérité est à craindre.

Entretemps, le Décret relatif aux Centres culturels de 2013 n'est toujours pas pleinement financé, l'indexation de toutes les subventions n'est pas garantie ou optimale, l'évolution de celles-ci, même de celles destinées spécifiquement à soutenir l'emploi, ne couvre pas celle du coût salarial réel.

D'importants défis se posent pour les Centres culturels mais trop souvent, les moyens leur manquent pour y faire face :

- Leur engagement est total dans la mise en œuvre du Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) – sans doute le chantier le plus ambitieux des politiques culturelles de la décennie à venir – et leur rôle est indispensable pour garantir que les objectifs fixés dans ce cadre soient atteints.
- La juste rémunération des travailleur·euse·s des arts est un enjeu de taille ; les Centres culturels souhaitent pouvoir rencontrer leurs attentes légitimes.
- Les Centres culturels peuvent jouer un rôle considérable de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique. Mais dans plusieurs lieux, leurs propres infrastructures culturelles nécessitent d'être adaptées au regard des impératifs climatiques. L'amélioration de la qualité de l'air est une autre problématique mise en évidence par l'expérience de la crise sanitaire.

Pour financer correctement les Centres culturels et leurs emplois, il faut :

- Garantir et optimiser l'indexation des différents subsides.
- Améliorer le financement de l'emploi :
 - Mieux indexer les différentes aides à l'emploi, dont les APE.
 - Récupérer 100% de la mise sectorielle (Décret Emploi non-marchand).
 - Soutenir un 2nd emploi permanent dans le cadre des Accords Non Marchands.
- Optimiser le financement du Décret des Centres culturels :
 - Renforcer le financement de l'*action culturelle générale*.
 - Valoriser les *actions culturelles spécialisées* dans le respect de l'existant.
- Financer le PECA à hauteur de ses ambitions.
- Prévoir des aides supplémentaires pour financer l'équipement et la rénovation des infrastructures.

CONSOLIDER LA PROFESSIONNALISATION, RÉDUIRE LA PÉNIBILITÉ, ALLÉGER LA CHARGE DE TRAVAIL

Les quelques 1200 emplois au sein du secteur sont indispensables pour la poursuite des missions des Centres culturels. Cela signifie prévoir les moyens qui sont nécessaires pour leur financement mais aussi garantir des conditions de travail de qualité et attractives aux professionnel·le·s.

Le secteur souffre (comme beaucoup d'autres) de la charge et de la complexité administratives qui malgré toutes les bonnes intentions ne font qu'augmenter. Les postes à responsabilité notamment, ainsi que certaines autres fonctions sont confrontées à une pénibilité importante, ce qui entraîne des difficultés de recrutement, un turnover considérable et un risque de perdre des compétences professionnelles indispensables à la bonne réalisation de l'ensemble des missions.

Pour poursuivre la professionnalisation du secteur, réduire la pénibilité et la charge de travail, il faut :

- Rendre les procédures administratives et méthodologiques simples, claires et cohérentes, pour plus d'efficacité, de liberté et de sens. Moins de contrôle grâce à une réduction et à un allègement des justificatifs.
- Revaloriser les barèmes de la CP 329.02, notamment augmenter le plafond d'ancienneté.
- Porter une attention toute particulière au poste de direction. Permettre ou encourager les solutions pour soulager les directeur·trice·s, telles les co-directions, les temps partiels ...

UNE FW-B FORTE ET ACCOMPAGNATRICE

Si les Centres culturels sont soutenus par différents pouvoirs publics, la FW-B reste un partenaire privilégié du secteur. C'est elle qui en définit le cadre d'action en l'inscrivant au carrefour des politiques culturelles. Sa présence sur le terrain au plus près des opérateurs est essentielle.

Depuis l'entrée en vigueur du décret de 2013, l'Inspection ne fait plus partie des organes d'administration qu'en tant qu'invité, ce qui a pu retarder l'observation de problématiques internes ou locales naissantes. Aussi, un manque d'effectifs au regard du nombre d'opérateurs à suivre (tous secteurs confondus), ainsi que l'importance, au sein des tâches de l'Inspection, de l'analyse des dossiers et des démarches de contrôle peuvent avoir pour effet d'affaiblir son rôle d'accompagnement et de médiation. Dans certains lieux, le rapport de force entre le Centre culturel et les pouvoirs publics locaux s'est durci ou déséquilibré.

Là où le travail quotidien des Centres culturels se décroisse toujours plus grâce aux partenariats avec des opérateurs relevant de pouvoirs publics différents, force est de constater qu'entre ces derniers le partage continu des informations et une harmonisation des points de vue ne sont pas faciles à assurer.

Pour permettre à la FW-B de mieux soutenir les Centres culturels, il faut :

- Redonner confiance aux opérateurs en réduisant le poids des démarches de contrôle.
- Remettre l'accompagnement des Centres culturels au cœur du rôle de l'Inspection.
- Formaliser la présence de l'Inspection au sein de l'organe d'administration des Centres culturels.
- Améliorer la concertation entre les différents pouvoirs publics interlocuteurs des Centres culturels, pour des partenariats équilibrés et renforcés. Créer des espaces de dialogue permanent entre FW-B, Régions, COCOF, Provinces et Communes.

POUR SUIVRE L'ÉVALUATION DU DÉCRET, AVEC LE SECTEUR ET LES POUVOIRS PUBLICS LOCAUX

Le Décret du 21 novembre 2013 continue à susciter une importante adhésion au sein du secteur quant aux valeurs véhiculées et à la définition des missions des Centres culturels. Mais certaines méthodes de travail imposées, ainsi que différents aspects de sa mise en œuvre sont remis en question de manière assez large par le secteur.

Pour améliorer la mise en œuvre du décret, il faut :

- Poursuivre et approfondir le travail réalisé en 2023 pour aboutir à des modifications plus substantielles sur base des réflexions menées par les fédérations avec la FW-B et les consultations organisées auprès du secteur.
- Élargir les réflexions en y associant les représentant·e·s des pouvoirs publics locaux.